



EXTENSION PERMIS BATEAU EAUX INTERIEURES

Pour les candidats déjà titulaires d'un permis mer côtier

PUBLIC - PRE-REQUIS

Toutes personnes déjà titulaires du permis mer côtier présentant une motivation pour piloter en eaux intérieures un navire à moteur d'une puissance supérieure à 4,5kW (6CV) et inférieure à 20m.

Être apte à la visite médicale - Être âgé de 16 ans minimum - Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit. Être titulaire du permis mer côtier.

Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Avoir satisfait aux prérequis,

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

OBJECTIFS

Permettre de naviguer de jour et de nuit, des navires inférieures à 20m, sans limitation de puissance. C'est aussi le permis nécessaire pour la conduite des JET SKI et SCOOTER DE MER en eaux intérieures.

DURÉE - EFFECTIFS

Théorie en cours du soir sur **1 semaine de 17h à 19h** soit 10h de théorie au total

Dans le cadre d'une extension, pas de pratique pour les personnes déjà titulaire d'un permis bateau.

Un minimum de 6 stagiaires par stage et un maximum de 16 stagiaires par session.

CONTENU DE L'OFFRE

Les démarches administratives et d'inscription (OEDIPP)

1 Kit pédagogique (Fiche de suivi, Livret navigation...)

10 heures de cours et tests théoriques

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Documents remis à nous retourner complétés au plus tard 15 jours avant la date d'examen.

Un bulletin d'inscription Cerfa complété et signé, Le certificat médical Cerfa complété par médecin,

Une copie recto verso de votre carte d'identité (ou passeport ou livret de famille) en couleur

1 photo récente au format identité 3,5 X 4,5 cm avec votre nom et prénom indiqués au verso.

1 timbre fiscal numérique (19€).

L'original du PERMIS MER COTIER déjà obtenu





EXTENSION PERMIS BATEAU EAUX INTERIEURES

Pour les candidats déjà titulaires d'un permis mer côtier

PROGRAMME

Formation théorique uniquement

Connaître les caractéristiques des voies et plans d'eau - Connaître le fonctionnement des écluses gardées, automatiques ou manuelles - Connaître le fonctionnement des barrages et des consignes de sécurité à observer - Connaître les conditions de stationnement et d'amarrage - Connaître la définition des termes en usage les plus courants utilisés par les plaisanciers - Devoir de vigilance - Maîtriser les règles de route et de stationnement - Connaître la signalisation visuelle et sonore et les règles de balisage des voies et plans d'eau navigables - Connaître la signalisation des bateaux, les marques d'identification - Connaître les dispositions particulières des menues embarcations - Avoir les notions essentielles sur l'organisation et les missions des services chargés des voies navigables, des visites et du contrôle - Avoir les notions élémentaires sur les règlements particuliers de police - Connaître la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur - Maîtriser le nombre de personnes ou la charge embarquées - Connaître les différentes fonctions de la VHF et savoir l'utiliser.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

Enseignant titulaire du permis bateau depuis au moins 3 ans.

Enseignant titulaire du C.R.R. (Certificat Restreint de Radiophonie et de Télécommunication).

Enseignant ayant suivi une formation de formateur spécialisée « Nautisme ».

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...

Salles de cours équipées de moyens multimédias,

Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Validation théorique par questionnaire à choix multiples organisé par la DDTM.

Validation pratique réalisée par le centre agréé qui a dispensé la formation. Cette validation vérifie l'atteinte des objectifs du livret d'apprentissage.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen





EXTENSION PERMIS BATEAU EAUX INTERIEURES

Pour les candidats déjà titulaires d'un permis mer côtier

SANCTION VISÉE

Permis Bateau option « Eaux intérieures ».

Attestation de formation.

Formation non éligible au CPF.

CONTACT

AUTO ECOLE OHLICHER MONTJOLY

1482B Route de Montjoly - 97354 REMIRE MONTJOLY

Accueil : Tel : 0594 301.014 - Port : 0694 298.294 - Mail : aeomontjoly@ohlicher.fr

Référente handicap Mail : secretaire.tech@ohlicher.fr

Site internet : www.ohlicher.fr

Siret : 491 623 062 000 16 - APE 8553Z - Organisme de formation n° 96 973 04 01 97

Agrément préfectoral n° E 04 09C 006 50 - Agrément Direction Mer n° 097031/2018

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 – Le samedi matin de 9h00 à 12h00



Visitez notre
site internet

